



Campagne pour la réalisation des droits des femmes en Afrique

DECLARATION DE CAMPAGNE

NOUS, soussignées, organisations nationales, régionales et internationales des droits humains et des droits des femmes, présentes sur tout le continent africain

PRÉOCCUPÉES PAR :

- **La persistance de discriminations et de violences généralisées à l'égard des femmes :** Dans la majorité des pays africains, la discrimination demeure ancrée en droit et en fait : les femmes se voient refuser l'égalité des droits à l'héritage, à la propriété, à la tutelle et à la garde des enfants, et doivent se soumettre à l'autorité du mari. Les femmes ont un accès restreint et inégalitaire à l'éducation, aux soins, aux affaires publiques et peinent à faire valoir leurs droits devant la justice.

Les violences contre les femmes persistent dans les sphères publiques et privées. A travers tout le continent, les femmes continuent à souffrir de violences domestiques et sexuelles, et de pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines, les rites de veuvage, le lévirat, les mariages forcés et précoces. Dans un certain nombre de pays, l'escalade récente de violence politique a particulièrement pris les femmes pour cible. Lors de conflits armés, les femmes sont souvent les premières victimes, notamment des violences sexuelles, utilisées comme armes de guerre.

- **Une faible adhésion aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains des femmes :** Le droit international oblige les Etats à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux discriminations et faire respecter les droits humains des femmes. Cependant, si presque tous les Etats africains ont ratifié la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 8 Etats du continent ont émis des réserves à cette convention, allant à l'encontre du principe même de non-discrimination; et 35 Etats africains n'ont pas ratifié son Protocole facultatif

qui ouvre droit aux recours individuels des femmes dont les droits ont été violés. De plus, 5 ans après son adoption, 28 Etats n'ont toujours pas ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

- **L'échec des Etats à prendre les mesures légales et politiques nécessaires pour mettre fin aux violations des droits humains des femmes :** Même parmi les Etats qui ont ratifié ces instruments, nombreux sont ceux qui ne les ont pas mis en oeuvre. Les Etats continuent à maintenir des lois directement ou indirectement discriminatoires pour les femmes, et se gardent d'adopter des législations ou politiques pour protéger les femmes contre la violence et les discriminations. Par ailleurs, lorsque de telles législations existent, ces violations ne sont en général pas sanctionnées et l'impunité prévaut. Les efforts pour sensibiliser sur les droits des femmes et pour garantir l'accès à une justice indépendante et impartiale sont insuffisants. De nombreux Etats ne respectent même pas leur obligation de soumettre des rapports périodiques concernant la mise en oeuvre des instruments internationaux et régionaux, une négligence qui reflète un sérieux manque d'engagement à protéger et promouvoir les droits humains des femmes.

RECONNAISSANT :

- **La nécessité d'une mobilisation :** Toutes les organisations de la société civile, tant les ONG de protection des droits de l'homme que celles spécialisées dans les droits des femmes, doivent travailler ensemble pour lutter contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes, qui nuisent aux sociétés toutes entières et aux générations futures.

RAPPELONS que les gouvernements nationaux sont les premiers responsables de la mise en oeuvre pour garantir le respect des droits humains des femmes. La culture, la tradition et la religion ne sauraient être invoquées pour justifier des violations des droits humains des femmes. Mettre un terme aux discriminations et aux violences est avant tout une question de volonté politique.

PAR LA PRÉSENTE lançons une campagne de mobilisation de tous les acteurs africains et internationaux pour la réalisation de l'égalité des genres et des droits humains des femmes en Afrique.

APPELONS les Etats africains à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits humains des femmes, leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et en particulier à :

- Ratifier sans réserves le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, la CEDAW et son Protocole facultatif;
- Intégrer en droit interne les dispositions des instruments régionaux et internationaux de protection des droits humains des femmes, en abrogeant les lois discriminatoires et en adoptant des lois protectrices des droits des femmes;
- Mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application effective de ces lois.

DEMANDONS à tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, de se joindre à la campagne afin que nous puissions tous ensemble parvenir à la réalisation de l'égalité entre les sexes et au respect intégral des droits humains des femmes.

Rejoignez notre campagne en signant la Déclaration sur le blog :
www.africa4womensrights.org



fidh
Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

